

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2330

présenté par
M. Boudié

ARTICLE 1ER B

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« ne joint pas »

le mot :

« joint ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.